

Version I 2025/09/23

RÉFÉRENT SUIVI PEDAGOGIQUE

Préambule :

Le suivi pédagogique est un temps dédié de formation basé sur l'accompagnement des étudiants tout au long de leur cursus, par un référent de leur année de formation. Le suivi pédagogique va permettre de solliciter et faire progresser l'apprenant candidat à la certification dans ses capacités à s'adapter, à réfléchir, à se questionner, et acquérir progressivement une posture professionnelle.

Il se réalise sur la base d'une relation de confiance et de confidentialité dans un soutien pédagogique. C'est une modalité mise à la disposition de l'étudiant pour **favoriser et accompagner sa progression dans la construction de son identité professionnelle**.

Le référent de suivi pédagogique explique dès le premier entretien avec l'apprenant, ses missions et les attentes en matière de posture de l'apprenant pendant les entretiens de suivi pédagogique :

1. Missions du référent suivi pédagogique :

La pédagogie de la réussite sous-tend un accompagnement adapté et personnalisé. Selon M. Paul (2004), « *l'accompagnement constitue une posture spécifique au centre d'actions déterminées par des pratiques définies. Ainsi la notion d'accompagnement fédère un ensemble de pratiques qui lui sont co-existantes : counselling, coaching, mentoring, tutorat, parrainage, compagnonnage* »¹.

L'accompagnement est une démarche relationnelle qui s'inscrit autour du projet de l'autre.

L'accompagnant s'intéresse en priorité aux côtés positifs de la personne accompagnée, renforce son estime de soi et préserve son autonomie (décisions, parcours,). Il a un rôle de facilitateur.

En formation d'adultes, « l'andragogie » est présentée comme une démarche d'enseignement qui, par définition, tient compte des caractéristiques propres de l'adulte apprenant.

Missions :

1 Dictionnaire de l'ARSI



- Accompagner le candidat apprenant dans la construction de son parcours de professionnalisation
- Coordonner la mise en œuvre de son parcours d'apprentissage (alternance théorie/clinique)
- S'assurer de l'adaptation du parcours de formation au regard du niveau d'apprentissage de l'apprenant en lien avec le référentiel de formation et de son projet professionnel en construction ;
- Guider les candidats apprenants dans l'autonomie, la responsabilité et la réflexivité ;

Dans la limite des ressources disponibles, sur demande écrite et motivée au directeur, quand la relation interpersonnelle devient complexe, l'apprenant ou le référent de suivi pédagogique peut demander à changer de référence pédagogique, pour permettre à l'apprenant de bénéficier d'un accompagnement renouvelé.

2. **Accompagnement à la posture de l'apprenant pendant le suivi pédagogique :**

L'apprenant est acteur de son suivi pédagogique : il prépare son entretien, il respecte ses engagements. A défaut, il alerte lorsqu'il est en difficultés, afin d'être accompagné dans son raisonnement.

Lorsqu'il ne comprend pas une situation ou lorsqu'il est en situation lui posant problème, afin d'être dans une démarche réflexive, l'apprenant questionne le formateur référent de suivi autant qu'il le juge nécessaire et se questionne sur son positionnement, ses mécanismes d'apprentissage et de relations interpersonnelles. Il élabore avec l'aide du formateur référent de suivi pédagogique, une stratégie, une ligne de conduite constructive et progressive propice à son développement dans l'apprentissage.

L'apprenant construit ainsi une posture professionnelle, de nouveaux mécanismes d'intégration (des savoirs, des compétences, et en équipe), propices à sa progression dans l'exercice.

Réglementation :

L'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier – Annexe III, prévoit que les candidats apprenants bénéficient d'entretiens de suivis pédagogiques tout au long de leur formation.

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier, dans son article 20 et son annexe VII, prévoit un suivi pédagogique.

Arrêté du 10 juin 2021, modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux – annexe III, partie 4, prévoit un accompagnement pédagogique individualisé.

Fiche actions : missions du référent de suivi pédagogique

Accompagner le candidat apprenant dans la construction de son parcours de professionnalisation				
QUOI	QUI	QUAND	COMMENT	POURQUOI
Suivis pédagogiques individualisés à l'IFSI, Suivis pédagogiques individualisés en stage en partenariat avec les professionnels de proximité, Analyses d'activités Analyses de pratiques,	Référent suivi pédagogique Tuteur de stage Équipe de direction	Temps institutionnalisés, tout au long de la formation en stage et en institut de formation ; Temps supplémentaire à la demande du candidat apprenant ou du formateur référent de suivi	En individuel lors d'un entretien : - avec les professionnels de proximité, tuteurs de stage - avec le formateur référent de suivi En collectif, en groupe restreint à partir des réflexions individuelles, des échanges entre pairs animés et guidés par le référent de suivi A partir du livret de stage (port-folio)	Construire son identité professionnelle ; Se situer dans son niveau d'apprentissage ; Se questionner ; Prendre conscience de ses capacités de changement
Coordonner la mise en œuvre de son parcours d'apprentissage (alternance théorie/clinique)				
QUOI	QUI	QUAND	COMMENT	POURQUOI
Suivis pédagogiques individualisés à l'IFSI, Suivis pédagogiques individualisés en stage en partenariat avec les professionnels de proximité,	Référent suivi pédagogique Tuteur de stage Équipe de direction	Temps institutionnalisés, tout au long de la formation en stage et en institut de formation ;	L'utilisation d'un logiciel commun aux formateurs (LOG IFSI), Réunion d'équipe : - Equipe pédagogique	Adapter le suivi au niveau d'apprentissage du candidat apprenant ;

IF Santé Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)



Traçabilité du parcours de l'apprenant,			- Référent de suivi et
---	--	--	------------------------

IF Santé Chartres – 7 rue Philippe Desportes – 28000 CHARTRES

N° SIRET 26280004800023 et TVA Intracommunautaire FR64262800048

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2428P000928 auprès Préfet de la Région Centre Val-de-Loire

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (Article L.6352-12 du Code du Travail)

Contrats pour les compléments de formation, Contrats pour les personnes réintégrant la formation.		Temps supplémentaire à la demande du candidat apprenant, du formateur référent de suivi ou de la direction	coordinatrices des stages - Commissions pédagogiques	
S'assurer de l'adaptation du parcours de formation au regard du niveau d'apprentissage du candidat apprenant en lien avec le référentiel de formation				
QUOI	QUI	QUAND	COMMENT	POURQUOI

Suivis pédagogiques individualisés à l'IFSI, Suivis pédagogiques individualisés en stage en partenariat avec les professionnels de proximité, Traçabilité du parcours de l'apprenant Plate-forme de e-learning avec suivi individualisé des apprenants, Contrats pour les compléments de formation, Contrats pour les personnes réintégrant la formation. Projet d'accompagnement d'étudiant en à besoins spécifiques (ABS) en lien avec le référent handicap	Référent suivi pédagogique Équipe de direction	Temps institutionnalisé, tout au long de la formation en stage et en institut de formation ; Temps supplémentaire à la demande du candidat apprenant ou du formateur référent de suivi	En entretien individuel : - avec les professionnels de proximité, tuteurs de stage ; - avec le formateur référent de suivi ; - avec la direction. Rédaction du projet de formation individuel pour élaborer le contrat de formation au regard de difficultés rencontrées ; Suivi de l'assiduité : - Feuille d'émargement - Temps passé sur la plate-forme pédagogique - Score aux autotests Elaboration du projet d'accompagnement d'étudiant en situation de	Evaluer ses ressources en dégageant les acquis, les points d'amélioration, les processus et stratégies d'apprentissage mis en œuvre ; Identifier les leviers d'action et mesures correctives ;
--	---	--	---	--

			handicap ; Accompagnement à l'analyse de résultats des évaluations formatives ou normatives.	
Guider les candidats apprenants dans l'autonomie, la responsabilité et la réflexivité				
Suivis pédagogiques individualisés à l'IFSI, Suivis pédagogiques individualisés en stage en partenariat avec les professionnels de proximité, Analyses d'activités Analyses de pratiques, Traçabilité du parcours de l'apprenant Contrats pour les compléments de formation, Contrats pour les personnes réintégrant la formation. Projet d'accompagnement d'étudiant en situation de handicap en lien avec le référent handicap	Référent suivi pédagogique Tuteur de stage Équipe de direction	Temps institutionnalisé, tout au long de la formation en stage et en institut de formation ; Temps supplémentaire à la demande du candidat apprenant ou du formateur référent de suivi	En entretien individuel : - avec les professionnels de proximité, tuteurs de stage - avec le formateur référent de suivi Lors des temps théorique et pratique à partir des réflexions individuelles, des échanges entre pairs animés et guidés par les formateurs et les professionnels de proximités	Prendre conscience de ses capacités de changement ; Prendre petit à petit une posture professionnelle adaptée